SantéPublique éditions a pour vocation de rendre accessibles au grand public des informations issues d'investigations journalistiques ou de recherches scientifiques dans le domaine de la santé publique, de la santé individuelle ou sur tout autre sujet d'intérêt général. Pour des conférences, des formations, des consultations personnalisées à domicile ou une intervention en entreprise sur la protection contre les champs électromagnétiques ou sur l'alimentation saine, nous écrire : 20, avenue de Stalingrad 94260 Fresnes. www.santepublique-editions.fr

SantéPublique éditions

Fresnes, le 12 mars 2010

Lettre ouverte

Lettre recommandée AR n° 1A 023 595 1160 2

Monsieur Michel Gaillard Directeur de la publication Le Canard Enchaîné

173, rue Saint-Honoré 75001 PARIS

Nos réf.: 10/006

Objet : Suite de ma lettre "**Droit de réponse à l'article de Sylvain Mornet**" **et JLP** paru le 24 février au sujet des ampoules basse consommation.

Monsieur le Directeur,

Après réception du droit de réponse dont j'ai sollicité la publication par lettre du 4 mars dernier, Jean-Luc Porquet a souhaité me rencontrer et nous nous sommes vus ce jeudi 11 mars.

Je tenais à vous communiquer la teneur de notre échange, l'esprit dans lequel j'ai rédigé ce droit de réponse étant qu'à mon sens, les lecteurs du *Canard* ont droit à une information autre que celle qui leur a été délivrée.

L'éclairage est un produit basique et l'on ne peut pas laisser le dernier mot à ceux qui veulent rendre obligatoires des ampoules fluocompactes toxiques en supprimant l'alternative que sont les ampoules à incandescence. (Quant aux ampoules LED destinées aux luminaires classiques, elles n'éclairent pas. Selon deux salariés d'un magasin d'écoproduits qui vendent des modèles Ecolight à 29 €, elles donnent une « lumière grise ». Interrogé, le commercial du fabricant répond : « C'est normaaal, ce sont des lampes d'ambiaannce ! »).

Avec Jean-Luc, nous avons commencé par évoquer le souvenir de Jean-Pierre Lentin, ex-collaborateur occasionnel du *Canard*, ancien confrère chez *Actuel* et surtout premier journaliste français à avoir longuement enquêté sur les champs électromagnétiques. (Pour votre information, je remercie Jean-Pierre Lentin en introduction de mon livre *La fée électricité* d'avoir "ouvert à un public toujours plus nombreux et intéressé la voie de la compréhension des interactions entre les ondes électromagnétiques et le vivant.")

Puis nous avons parlé de l'article paru le 24 février.

Jean-Luc m'a appris qu'il y avait lui-même ajouté le qualificatif de « parfait allumés », appliqué à Pierre Le Ruz et à moi-même, pour « faire un jeu de mots » et le « hum » après la mention de ma vidéo parce qu'il avait « un doute » sur le fait que les champs magnétiques de ces ampoules puissent être à l'origine d'un pic mondial de cancers de la prostate en Guadeloupe.

Il a revendiqué ces ajouts comme étant la marque de fabrique « satirique » du journal (« Si tous les lecteurs du Canard faisaient des droits de réponse parce qu'on fait de l'humour... ») et a précisé que Pierre Le Ruz ne s'en est pas formalisé

Jean-Luc m'a demandé de réécrire mon droit de réponse en supprimant les traits d'humour que j'y avais glissés et en cantonnant ma réponse au thème des cancers de la prostate.

Je lui ai montré le rapport confidentiel de mai 2008 des ingénieurs de Supelec/CSTB dans lequel ils font état de mesures réalisées par eux à des distances similaires à celles de Pierre Le Ruz et aux miennes (rapport en ligne sur www.santepublique-editions.fr).

Je lui ai précisément montré leurs résultats supérieurs à ceux de Pierre Le Ruz (à l'allumage), ainsi que l'existence d'un champ résiduel dans une lampe éteinte, non évoquée par Pierre Le Ruz.

Ces ingénieurs, qui ont donc trouvé pire que Pierre, se permettent de le critiquer. N'y a-t-il pas là matière à commentaires «satiriques », puisqu'ils prétendent aujourd'hui, pour discréditer les détracteurs de ces lampes, que de telles mesures seraient « impossibles » ?

J'ai ensuite montré à Jean-Luc l'audition du Pr Belpomme, cité dans mon droit de réponse, en précisant que son équipe scientifique ayant mené l'étude sur la Guadeloupe comprenait le toxico-chimiste André Picot, considéré comme très sérieux.

Mais il n'a pas apprécié que je lui dise ce qu'il « aurait dû écrire ». Et il s'est fâché quand je lui ai dit que son article « aurait pu être publié par Que Choisir » et était « la voix du lobby ». Tant et si bien que j'ai retiré ce propos en fin d'entretien, mais en soulignant que « le lobby a dû se frotter les mains » de voir que même le Canard met en doute mon sérieux et conclut qu'il n'y a qu'à attendre l'arrivée des LED en 2012!

J'ai en revanche félicité Jean-Luc pour son article de 2005 au sujet du fiasco de la filière de collecte.

Je lui ai parlé des nombreux résignés qui haussent désormais les épaules en disant qu'ils ont « fait des stocks » d'ampoules à incandescence et lui ai demandé : « Et nos enfants, comment feront-ils ? », lui rappelant que lorsque nos parents étaient enfants et que l'électricité a été installée chez eux, l'éclairage en constituait le seul usage.

Je lui ai suggéré de reprendre l'enquête, car il s'agit de prévenir dès maintenant un problème majeur : les millions de lampes fluocompactes mises en circulation re largueront un jour leur mercure dans l'environnement et donc dans la chaîne alimentaire (source ASEF).

Je lui ai précisé que je ne suis pas « lecteur » mais « journaliste », et que « j'aurais pu écrire cet article », ce qu'il n'a pas relevé.

Jean-Luc a mis un terme à l'entretien dans un climat houleux en affirmant, comme je lui disais que mon droit de réponse contenait ce que les lecteurs devaient savoir, qu'il allait le mettre « entre les mains de son service juridique ».

Sachez que ce n'est pas pour une histoire d'ego que j'ai usé de mon droit de réponse, mais parce que les lecteurs du *Canard* devraient être informés du désastre écologique qu'induit l'usage de ces ampoules par millions.

J'aurais préféré parvenir à un terrain d'entente avec Jean-Luc et croyez bien que je regrette le tour qu'a pris notre entretien.

Mais si la publication de ce droit de réponse est le seul moyen d'informer les lecteurs du *Canard*, je suis déterminée à employer les moyens légaux pour qu'elle advienne.

Rue89.com, L'Express papier et 60millions-mag.com ont été fair play et ont effectué la publication dans les délais légaux.

J'ose espérer que vous vous conduirez, vous aussi, comme un *gentleman* respectueux des règles et soucieux de l'intérêt des citoyens, ces citoyens que vous-même, Jean-Luc, Sylvain et moi faisons profession d'informer le plus sincèrement et exactement possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Annie Lobé,
Journaliste scientifique.

PS : Pourriez-vous faire savoir à Sylvain Mornet que j'ai pris acte de ce qu'il n'est pas à l'origine du problème. J'ai beaucoup de respect pour les jeunes comme lui, qui se battent pour l'avenir.

PJ: Pour mémoire, le texte de mon droit de réponse.